





1^{ER} MAI - FÊTE  DU TRAVAIL



**JE TIENS
LES PROMESSES
MEME
CELLES DES AUTRES**

PH. PÉTAÏN

EXTRAIT DU DISCOURS DE S^T ETIENNE A PROPOS DE LA RÉALISATION DE LA RETRAITE DES VIEUX



MARDI 12 AOUT 1941

LE
**MARÉCHAL
 PÉTAIN**
décide :

**PLUS D'INFLUENCES TENÉBREUSES.**

- L'Assemblée parlementaire est supprimée à dater du 30 Septembre.
- Les premières sanctions disciplinaires contre les fonctionnaires coupables de fautes de latence, en matière de sociétés secrètes, ont été prises. Les noms de ces fonctionnaires ont été publiés ce matin au Journal Officiel. Les situations des hauts grades mentionnés dans ces premières listes vont d'être également publiées - ne pourront plus exercer aucune fonction publique.

L'AUTORITÉ SERA RESPECTÉE.

- Je développerai les moyens d'action de la police, dans la discipline et la loyauté devant garantir l'ordre public.
 - Il est créé un cadre de commissaires du peuple.
- Ces hauts fonctionnaires seront chargés d'étudier l'essor dans lequel sont apparues les lois, décrets, arrêtés ou instructions du pouvoir central.
- Il auront mission de déceler et de briser les obstacles que l'abus de la réglementation, le manque administratif ou l'action des sociétés secrètes peuvent opposer à l'unité de redressement national.

- Les pouvoirs des Préfets régionaux - premiers responsables de ce qui seront les provinces de province de la France de demain - seront renforcés. Leur contrôle sera exercé sur les administrations centrales est accrue. Leur autorité sur tous les chefs de services locaux sera directe et entière.

LE PEUPLE SERA DÉFENDU.

- La charte du travail, destinée à régler, selon les principes de justice édictés à Saint-Etienne, les rapports des ouvriers, des artisans, des industriels et des patrons, dans le cadre de la compréhension mutuelle, vient de être lue et est acceptée solennel. Elle sera promulguée incessamment.
- Le statut provisoire de l'organisation économique sera renforcé sur la base de Collège et de regroupement des usines, dans représentation plus large, dans leur sein, de la petite industrie et des artisans, d'une révision de leur gestion financière, de leur articulation avec les organismes permanents d'arbitrage.
- Les pouvoirs, le rôle et l'organisation des bureaux nationaux de surveillance seront modifiés selon les modalités qui sauvegarderont les intérêts des consommateurs, permettront à l'autorité de l'Etat de exercer à la fois sur le plan national et sur le plan régional.

AVANT DEUX MOIS, JUSTICE SERA FAITE.

- J'ai décidé d'instaurer des pouvoirs que me donne l'acte constitutionnel N° 2 pour régler les responsables de notre désastre. Un conseil de justice politique est créé à cet effet. Il me soumettra ses propositions avant le 15 Octobre.

